

Les écoles

L'école de garçons

Il semble qu'il y ait eu une école de garçons à Bruley environ un siècle avant la Révolution. En 1675, un registre de la paroisse fait apparaître un sieur MARCILLA, recteur d'école. Le 12 septembre 1699, le registre des mariages fait part du mariage de la fille de Dominique BERTRAND, régent d'école. Le 11 août 1706, CUNIL., maître d'école, est parrain de Dominique MASSON. En 1740, c'est Nicolas AUBRY. En 1742, THIEBAUT; le 11 avril 1744, est signalé MASSON jean, syndic de la commune et laboureur, ancien maître d'école. En 1745, Nicolas AUBRY, en 1748, Nicolas LORRAIN, en 1773, Nicolas AUBRY et en 1782, encore un Nicolas AUBRY, régent d'école, à l'occasion du mariage de sa fille le 15 octobre.

Ce n'est qu'après la Révolution, après le Concordat, qu'en 1803, le conseil municipal délibère sur le choix d'un instituteur pour l'école primaire de Bruley: *"Le citoyen DEVILLE qui se charge d'instruire les élèves à la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique et la religion catholique apostolique et romaine. Il sera chargé d'aider le ministre du culte dans l'exercice de ses fonctions et sera chargé de la conduite de l'horloge, de sonner les cloches à l'accoutumée et suivant l'ancien usage"*. Charles DEVILLE exercera ses fonctions d'instituteur jusqu'en 1817. Son remplaçant fut difficile à trouver car trois candidats au poste démissionnèrent successivement.

En 1825, il y avait 46 élèves. La classe se faisait dans une salle louée par le maire. Son équipement scolaire était précaire: à part les bancs et quelques tables, pas de tableau noir, ni de cartes murales, et les places très réduites, car il y avait 80 élèves susceptibles d'aller en classe en 1835. L'instituteur est débordé, il ne peut plus se livrer à d'autres devoirs tels que le chant d'église ni aucun autre service. C'est en 1840, après la construction de la nouvelle maison commune que la classe des garçons trouve sa place définitive. La salle de classe de 56 m² est cependant exiguë pour recevoir les 93 élèves possibles et les 75 élèves effectivement assidus.

En 1854, il n'y a plus que 41 élèves et 20 à 25 en 1862. L'école n'était pas encore obligatoire.

Le traitement de l'instituteur, de 600 F. par an, était alimenté par l'écolage: 7 F. par enfant et par an, complété par un versement de la commune. C'est en 1866, que Mr MANGIN, instituteur, veut bien assurer bénévolement le cours d'adultes "afin de mettre les jeunes, comme les vieux, en état de lire, écrire et comprendre la langue française". Ces cours étaient ouverts en décembre et janvier et 25 élèves en moyenne la fréquentaient. En 1870, les élèves indigents reçoivent des fournitures à titre gratuit (Budget du conseil municipal). En 1877, Monsieur HANUS, prend les fonctions d'instituteur, son traitement se monte à 1000 F. par an,

auquel s'ajoutent 52 F. pour assurer le cours d'adultes. C'est la période où les progrès de la science sensibilisent nos campagnes et font ressentir la nécessité de l'instruction même en milieu rural. C'est la période annonçant pour tous l'école primaire gratuite, obligatoire et laïque, qui le devint le 28 mars 1882 et jusqu'à 13 ans.

L'école primaire de Bruley se devait d'enseigner la culture des produits de la terre. Aussi, en 1881, la municipalité achète pour l'instituteur un terrain d'expérience de 80 m² au jardin GRILLOT, près du lavoir, jardin que nous avons connu jusqu'en 1940. Il y eut même un projet d'achat d'une vigne de 9 ares 05 que Monsieur VIGNERON veut bien céder à 150 F. l'are, mais ce projet n'a pas abouti.

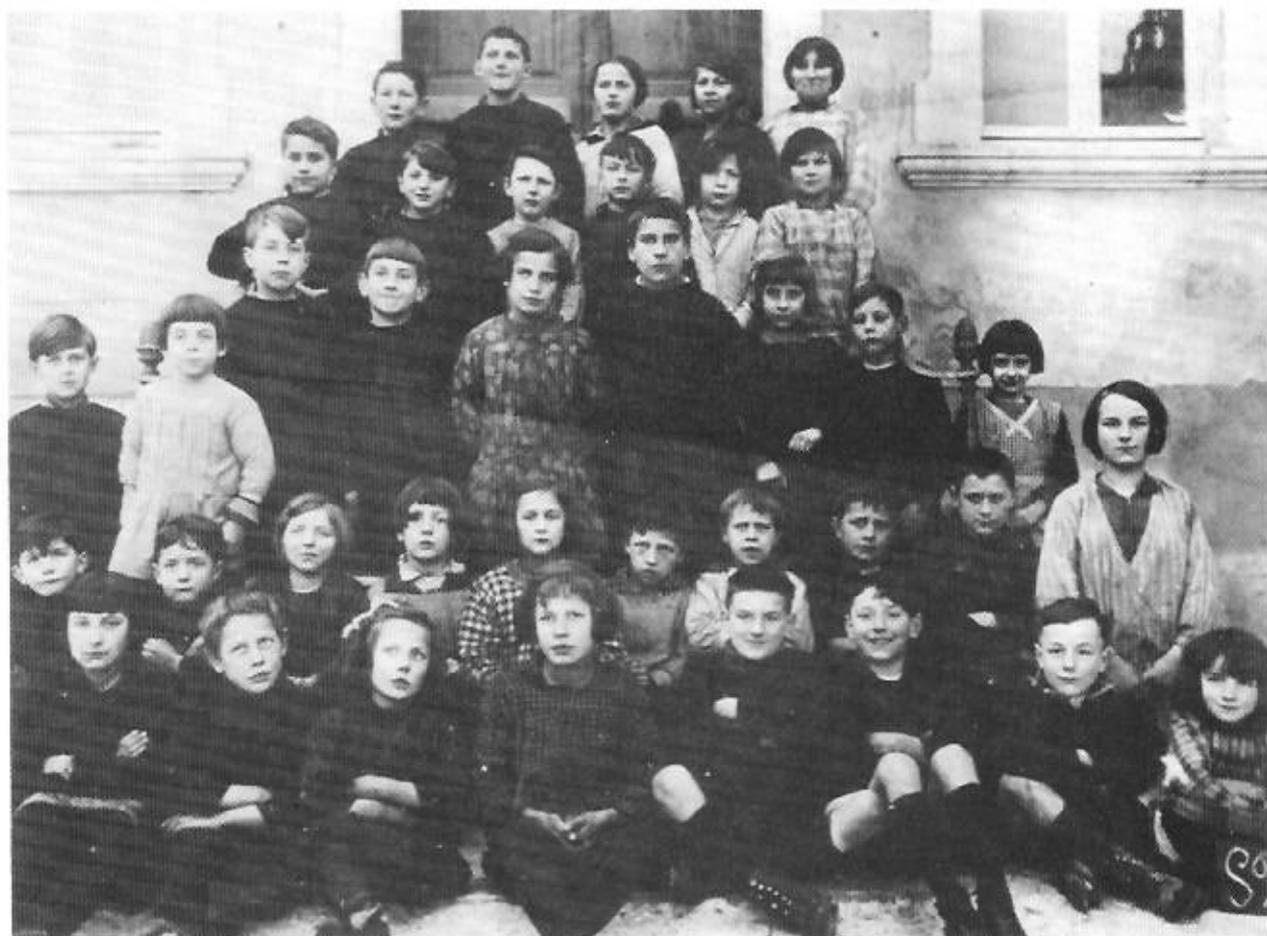
L'enseignement à l'école s'intégrait dans le contexte de la vie réelle du village. L'instituteur apprenait les élèves à cultiver, à greffer, à planter -un bois de pins et de sapins fut planté au "bas des Prues" *. Les "leçons de choses" offraient un caractère pratique en rapport avec la vie au village. Monsieur HANUS était un maître laïc dans toute sa beauté, austère et doux. Il avait été formé avec la même rigueur que les curés au séminaire. Il vivait par et pour sa classe de Bruley. Il rédigea un mémoire sur le village en 1888, décrivant la vie sociale, économique, donnant des statistiques scolaires et démographiques, apportant des précisions sur l'habitat, la pêche, la chasse, énumérant les lieux-dits,... Il fonda la caisse des écoles en 1883 en même temps que la commission municipale pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles. Le statut de la caisse des écoles comprenait 14 articles.

Après 30 ans d'exercice, Monsieur HANUS prit sa retraite en 1906 et s'installa dans la maison voisine de la garderie d'enfants tenue par les soeurs de la Doctrine chrétienne, au numéro 53 de la rue de la République, maison ayant appartenu au docteur MANSION. En 1907, Monsieur ABOUT, continua la tradition amorcée par son prédécesseur. Il avait un certain sens de l'humour à l'égard de ses élèves. Ceux-ci se départageaient en élèves studieux et en élèves moins ouverts aux connaissances plus ou moins abstraites que leur semblaient être l'arithmétique et l'accord des participes... Ces élèves faisaient partie de ceux qu'il appelait "la charrue", ceux du fond de la classe, près du fourneau, qu'il fallait traîner comme l'instrument du même nom.

Il essayait de stimuler la compréhension par des coups de baguette sur l'extrémité des doigts présentés groupés! A l'usage, les baguettes se cassaient, aussi quelques uns des garçons du fond, voulant se concilier les grâces de l'instituteur, se dévouaient à rechercher dans les bois, des rejets de noisetier bien droits ou des "machoilles" de premier choix! C'était pour tout le monde l'occasion de bien comprendre l'adage: "Cueillir des verges pour se faire fouetter"!

La guerre de 1914-18 apporta, comme partout ailleurs, la perturbation à l'école. Les instituteurs mobilisés étaient remplacés par des intérimaires. C'est ainsi que les demoiselles

* En 1963, l'abattage des arbres produit 56 m³ de bois achetés par M. Chapuis de Vézelize.



Elèves de l'école primaire, 1930.

Jean GILLET, Noël DEMANGE, Monique MANET, Odette YOUNG, Lucie LAROPPE	6
René WAGNER, Robert CHARLES, R. RAGACHE, Michel DEMANGE, Antoinette PETITGAND, Marcelle LAROPPE	5
Michel SEGALT, Andrée LAROPPE, Thérèse LAROPPE, Henri LAROPPE, Louise RENAUD, François RENAUD	4
Fernand POIRSON, Claude SEGALT	Odette BONNEVIE, Gabrielle RICHARDIN 3
René RICHARDIN, Pierre ETIENNE, Madeleine KRUGEL,	Marcel COLARDELLE, Fernand COLARDELLE 2
Gérard BROCARD, Etiennette BROCARD, Marc BROCARD, André COLARDELLE	
Renée LAURENT, Maurice LAROPPE, Geneviève LAROPPE,	Vincent RICHARDIN, Pierrette RICHARDIN 1
Madeleine LAROPPE, Jean RICHARDIN, Jacques RICHARDIN	



Elèves de l'école de filles vers 1908.
Le bâtiment, ancienne garderie, n'est pas encore rénové.



Bruley (Meurthe). - Maison du Chanoine Vatelot, fondateur de la Congrégation de la Doctrine chrétienne.
Enfants de la Garderie.

Sous la vigilance de Soeur Emmanuel et de Soeur Clémence (1910)

les ABOUT, filles de l'instituteur, continuèrent l'enseignement pendant quelques mois, puis ce fut Monsieur DUPUIS qui exerçait auparavant dans un village évacué, vers Mandres-aux-Quatre-Tours. Les changements de maîtres troublaient les jeunes esprits, mais la présence ininterrompue en classe entretenait une discipline efficace: rassemblement en colonnes devant l'école, inspection de la propreté -les mains surtout, qu'il fallait présenter sans dessus-dessous en passant devant le maître ou la maîtresse-, devoirs à faire à la maison, écriture calligraphiée, politesse à observer...

C'est en 1920, que Monsieur ABOUT, parti pour l'école d'Ecrouves, fut remplacé par Monsieur BRISON, dont la formation dans l'enseignement secondaire apportait un aspect nouveau sur la manière d'aborder les problèmes. Il faisait naître un esprit critique qui orientait les intelligences sur la recherche d'une vérité toujours à trouver. Dans les moments de détente, il subjuguait ses élèves en leur demandant de lire une phrase en latin dans les feuilles roses du dictionnaire Larousse, phrase qu'il traduisait instantanément. L'instituteur passait pour un "savant"... Il apprenait à chanter et cherchait les premiers accords avec un diapason. Les élèves chantaient dès l'entrée en classe et marchaient à la queue leu-leu à l'intérieur de la salle. Il apprenait aussi à dessiner, à colorier et stimulait les "dons" artistiques en montrant des dessins et des tableaux que les élèves admiraient et qui semblaient presque irréalisables, quoique faits par un aîné, son fils. Il initia ses élèves au tir à la carabine dans un réceptacle -un réduit creusé dans une butte sur le "chemin de la côte". On en devine encore l'endroit, malgré les broussailles. Monsieur BRISON a exercé pendant huit ans. Il prit sa retraite en 1928 en se retirant à Pagny-derrière-Barine, son village d'origine. Les témoignages de regrets exprimés par le conseil municipal furent suivis de la bienvenue souhaitée à Monsieur CHAVANON...

En 1929, le projet d'établissement d'une école mixte dirigée par une institutrice n'eut pas de suite. Les esprits n'étaient pas encore préparés à une telle "révolution" en vertu du principe établi depuis des temps immémoriaux: "les garçons avec les garçons, les filles avec les filles!". Il faudra attendre encore quelques années pour en voir la réalisation dans les années 1933-34.

C'est en 1934 que Monsieur BATAIL prit ses fonctions qui furent interrompues par 4 années de captivité. Madame BATAIL assura une suppléance en même temps que des cours de couture et de chant. La fin des années d'occupation allemande fit entrevoir un renouveau par le retour de Monsieur BATAIL qui entreprit les cours post-scolaires agricoles dans l'arrondissement de Toul, jusqu'en 1950. Il avait exercé son rôle d'instituteur en titre pendant 12 ans puis fut affecté à l'école de Favières jusqu'en 1952.

Son successeur, Monsieur GALLAND, a vécu la période d'application de la loi Barangé et de l'obligation de la

scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans. L'école primaire débouchait alors sur l'enseignement secondaire, d'où nécessité d'ouverture d'esprit, à l'aide de moyens audio-visuels, dont l'instituteur était toujours acquéreur et friand... Monsieur GALLAND quitta Bruley pour l'école Saint-Mansuy de Toul en 1970.

Depuis 1970, les enseignants furent:

- Madame Colette FLEUR (1970/1972)
- Mademoiselle Chantal OSSIEUR (1972/1977)
- Monsieur Yves BALLAND (septembre-novembre 1977)
- Madame Danielle BAUDOIN (décembre 1977/1978)
- Monsieur Luc SIETTEL (1978/1982)
- Madame Jacqueline HELLUY (1982/....)

L'école de filles et l'École maternelle - Garderie

Une école de filles a existé à Bruley sous l'Ancien régime, vers 1717: école de charité fondée par le chanoine Vathelot, né à Bruley en 1698.

Elle résultait d'un courant d'enseignement qui avait pris naissance à Lucey où une école de filles fut fondée en 1686, par le curé Claude VARNEROT, puis à Trondes, avec le curé D. GUELDE et à Lagny, avec le curé François ROYER.

Le chanoine VATHELOT, après la fondation de l'école de filles, a eu la responsabilité de fonder à Toul une école de "formation d'enseignantes" qui a donné naissance à la "Congrégation de la Doctrine chrétienne".

La fondation de l'école de filles de Bruley consistait en une maison d'école avec des terres, qui, passées à bail, permettaient de faire un traitement aux soeurs, leur assurant les moyens d'existence sans être à la charge de la communauté paroissiale. Malheureusement, à la Révolution, les titres de propriété ont été perdus et on n'a pu rétablir par écrit la valeur de ces propriétés que par les souvenirs rapportés par les vivants.

En 1814, un traité fut passé avec Marguerite Delphine MARC de la Doctrine Chrétienne. Il sembla convenir jusqu'à l'année 1830 où soeur GERTRUDE, institutrice en fonction, attira des remarques de la part du conseil municipal qui aperçut des erreurs dans la liste d'écolage.

En 1835, la liste des enfants fréquentant l'école, établie par soeur Clotilde VALENTIN, fait état de 58 élèves (30 élèves écrivains, 28 élèves non-écrivains). Le maximum de fréquentation de l'école se monte à 63 élèves en 1843. Les effectifs, jusqu'en 1869, varièrent de 32 à 50 élèves. En 1862, le traitement de la soeur institutrice est de 408 francs par an, l'écolage de 6,20 F. par an et par élève.

La guerre de 1870 troubla l'ordonnance des classes, mais en 1877, au moment où l'on sentait venir des changements importants dans la scolarité, des ambiguïtés grossies par l'incompétence de l'institutrice soeur DAVID, troublèrent les relations entre la municipalité, la congrégation et l'Etat.

L'opinion publique tenait à son école de filles sous la direction des soeurs, alors que la loi imposait la laïcité.

* P.V. du C.M.

Elle désirait, en même temps, l'ouverture d'une "salle d'asile", devenue "salle gardienne", destinée à la garde des enfants toujours sous la surveillance des soeurs.

Extrait du procès-verbal du conseil municipal en date du 18 mai 1890: *"Le conseil municipal demande une subvention de l'Etat pour la salle gardienne qui rend exactement les mêmes services que les autres écoles, qui rend de précieux services à la classe ouvrière de cette commune..."*

* Sic!

Après bien des discussions au sein du conseil municipal et des polémiques avec l'autorité préfectorale et soeur PLACIDE en 1890, la salle d'asile fut acquise au n°55 de la rue de la République, sous la direction des soeurs de la Doctrine chrétienne, et l'école de filles fut établie dans le bâtiment rénové au n°47 de la même rue (ancienne garderie tenue par les soeurs).

En 1903, le conseil municipal fait la déclaration d'ouverture d'une école privée où l'on dit que Soeur EMMA-NUEL (Marie Stéphanie Pinglé) pourvue du brevet de capacité, qui exerce depuis le 6 novembre 1902, le rôle d'institutrice suppléante à Bruley.

Au moment de la laïcisation de l'enseignement, le conseil municipal, le 17 mai 1903, *"considérant que les écoles appartiennent aux communes ainsi que leur mobilier, que l'enlèvement du Christ des salles d'école qui a été opéré sans l'assentiment de l'assemblée municipale est une violation de ses droits, se conformant au voeu de la population, décide que le Christ soit replacé aux écoles, d'où il a été illégalement enlevé"*.

En réponse, le conseil de préfecture a écrit en marge du procès-verbal:

Article 1er: Est déclarée nulle de plein droit et par conséquent de mal effet, la déclaration ci-contre.

Article 2: le sous Préfet de Toul est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, Nancy le 22.11.1904"

L'ancienne garderie devenue école de filles ne permet par de loger l'institutrice laïque. Celle-ci est logée provisoirement chez Monsieur Auguste SAUNIER, 72, rue de la République pour 240 F. par an.

Nouvel accrochage avec le préfet en 1907: il supprime la subvention de 500 F. allouée à la directrice de la salle gardienne dans le budget 1907, avec en annotation marginale: "établissement congréganiste illicite"!

Le conseil municipal répond: *"Attendu que l'établissement de Bruley a reçu l'existence légale par les décrets du 3 août 1808 et du 8 janvier 1810 et n'a cessé d'en jouir; Considérant qu'il ne présente ainsi aucun caractère illicite, attendu, qu'en outre, aucune loi ne régit les garderies et que la directrice de la garderie de Bruley, Madame LAURENT (soeur CLEMENCE) dévouée à tous les enfants, rend chaque jour des services très appréciés aux familles et que la subvention votée a pour but de reconnaître ces services personnels et de répondre aux voeux de la population; Considérant aussi que la suppression de ce traitement mettant le fonctionnement de la garderie à la charge des familles*

de plusieurs enfants déjà dans une situation de gêne, en raison de la crise qui sévit sur le vignoble;

Considérant aussi que l'administration préfectorale a, jusqu'alors, approuvé le budget communal avec le crédit, est d'avis, à l'unanimité, de maintenir le crédit voté au budget de 1907 au profit de la directrice de la salle gardienne".

Le bâtiment réservé à l'école de filles fut rénové en 1912 (devis de 19300 F.). Il permettait de loger l'institutrice au premier étage.

Liste des institutrices de l'école de filles:

Mademoiselle GRILLEZ

Mademoiselle JUDAS (1923)

Madame GIROT (1929)

Mademoiselle GIROUX (1940) en l'absence de Madame GIROT évacuée en Gironde,

Mademoiselle JACQUET (1942)

Madame GIROT, de retour à Bruley, exerce à nouveau jusqu'en 1964, année où elle prend sa retraite,

Mademoiselle BRUANT (Mme PERIAL) assure les fonctions d'institutrice depuis 1964.

L'ancienne école de filles (47, rue de la République) fut affectée au cours élémentaire, garçons et filles. L'ancienne école de garçons (maison commune) fut réservée aux classes préparant le certificat d'études, garçons et filles. La maison du 55, rue de la République, abrita la garderie des enfants sous le patronage des soeurs de la Doctrine chrétienne. De 1903 à 1942, Soeur Emmanuel et Soeur Clémence, de 1942 à 1967, Soeur Théodora et Soeur Saint-Louis. La communauté religieuse a quitté Bruley en 1967 en laissant un grand vide.

Le nombre d'enfants scolarisables dans le primaire a toujours été suffisant pour occuper deux écoles et deux enseignants. mais qu'en sera-t-il dans quelques années? Ramassage scolaire pour les petits, comme celui existant depuis 1961 pour les élèves des collèges et des lycées?

"L'école" marque, pour sa part, une évolution sensible dans les mentalités et les moyens de réalisation... Depuis l'école, installée dans une salle réduite, ne disposant pas de tableau noir, aux élèves écrivant à la plume d'oie trempée dans du jus de sureau, jusqu'au groupe scolaire doté de moyens pédagogiques modernes: magnétophone, cinéma, télévision, ordinateurs, pointes-feutre de toutes les couleurs...!, que de chemin parcouru pour instruire, en souhaitant que l'école reste aussi un lieu privilégié pour amorcer l'éducation du citoyen.